DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

MAIRIE
DE
VELLERON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VELLERON, le - 1 AOUT 2017

CONVOCATION au CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Vous êtes convoqué (e) à la réunion publique du conseil municipal qui se tiendra :

le jeudi 17 Août 2017 à 18 h 30, en mairie, salle du conseil municipal

L'ordre du jour est le suivant :

- Motion contre la suppression de la Taxe d'habitation

1 – Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

2 – Adoption du règlement de la crèche

3 – Participation pour la carte de transport scolaire pour le collège Jean BOUIN année 2017/2018

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

Le Maire,

MAIRIE DE VELLERON
84740

Michel PONCE.

84740 VELLERON - Téléphone 04 90 20 00 71 - Télécopie 04 90 20 00 94
Email : contact@velleron.fr - Site internet : www.velleron.fr

2017-028

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

VAUCLUSE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VELLERON

Séance du 17/08/2017

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
23	23	12

Date de la convocation : 01/08/2017
Date d'affichage : 02/08/2017

L'an deux mille dix-sept et le 17 août à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur PONCE Michel

Secrétaire de séance : BATELOT Dominique

Présents : PONCE Michel, LANTIN Gérard, BANACHE Guy, LAUNAY Eliane, GIMET Robert, PAVAN Guillaume, THUY Bernard, FOUSSAT Marine, CERUTTI André, BATELOT Dominique, AGNEL Paulette, SENET Bernard,

Procurations : Marie NORMAND procuration à LANTIN Gérard,
RICHARD Louis procuration à BANACHE Guy,
CASTIGLIONE-SAURY Aline procuration à PONCE Michel,
PIANA-BONNAURE procuration à GIMET Robert,
LAUGIER Gilles procuration à SENET Bernard.

Absents : GHIBAUDO Françoise, ERRERA Caroline, ARMENGOL Philippe, VLASIC Marianne, CERUTTI Jérémy, DUCKIT Serge.

Motion du Conseil Municipal de la commune de Velleron contre la suppression de la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire précise aux membres présents que conformément à l'article L 2121-29 al 4, du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil municipal peut émettre des vœux sur les tous les objets d'intérêt local.

Considérant l'annonce faite sur la suppression de la Taxe d'habitation,
Considérant qu'il n'y a pas à ce jour de règle connue concernant les foyers qui seront impactés par cette suppression ni de règle de compensation pour le budget communal,
Considérant que le montant attendu pour 2017 figurant au budget primitif est de 513 038 €uros pour la Taxe d'habitation,

Monsieur le Maire demande aux membres présents de bien vouloir examiner cette motion quant aux conséquences qu'elles produiront sur les finances communales lors des prochains exercices budgétaires.

Le Conseil municipal,
Après débat,

2017-028

- Décide :

A l'unanimité

La motion contre la suppression de la taxe d'habitation est : **adoptée**

Acte rendu exécutoire
Après le dépôt en Préfecture le : 22 AOUT 2017
Et publication ou notification le : 22 AOUT 2017

Le Maire,

MAIRIE DE VELLERON 84740

Michel PONCE

2017-030

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

VAUCLUSE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VELLERON

Séance du 17/08/2017

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
23	23	17

Date de la convocation : 01/08/2017
Date d'affichage : 02/08/2017

N° 02

L'an deux mille dix-sept et le 17 août à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur PONCE Michel

Secrétaire de séance : BATELOT Dominique

Présents : PONCE Michel, LANTIN Gérard, BANACHE Guy, LAUNAY Eliane, GIMET Robert, PAVAN Guillaume, THUY Bernard, FOUSSAT Marine, CERUTTI André, BATELOT Dominique, AGNEL Paulette, SENET Bernard,

Procurations : Marie NORMAND procuration à LANTIN Gérard,
RICHARD Louis procuration à BANACHE Guy,
CASTIGLIONE-SAURY Aline procuration à PONCE Michel,
PIANA-BONNAURE procuration à GIMET Robert,
LAUGIER Gilles procuration à SENET Bernard.

Absents : GHIBAUDO Françoise, ERRERA Caroline, ARMENGOL Philippe, VLASIC Marianne, CERUTTI Jérémy, DUCKIT Serge.

Objet : Adoption du règlement de la crèche.

Vu la délibération n° 05 du septembre 2012,
Vu le règlement intérieur annexé à la délibération pré-citée,

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il est nécessaire de revoir le règlement précédemment adopté afin de le mettre à jour et le faire évoluer conformément aux exigences des partenaires financiers Caisse d'allocations familiales et Mutualité Sociale Agricole.

Le document ayant été adressé à tous les conseillers municipaux pour lecture et examen, monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

La délibération est adoptée.

Le présent règlement intérieur de la crèche entrera en vigueur dès les formalités de publication faites.

Un exemplaire sera transmis à la Caisse d'allocations familiales, un exemplaire à la Mutualité Sociale Agricole et de façon systématique un exemplaire sera remis à chaque famille lors des formalités d'inscription.

2017-030

Acte rendu exécutoire
Après le dépôt en Préfecture le : 22/08/2017
Et publication ou notification le : 22/08/2017

Le Maire,

MAIRIE DE VELLERON

Michel PONCE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

VAUCLUSE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VELLERON

2017-031

Séance du 17 août 2017

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
23	23	12

Date de la convocation : 01/08/2017
Date d'affichage : 02/08/2017

N° 03

Objet :

L'an deux mille dix-sept et le 17 août à 18 heures 30 , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur PONCE Michel

Secrétaire de séance : BATELOT Dominique

Présents : PONCE Michel, LANTIN Gérard, BANACHE Guy, LAUNAY Eliane, GIMET Robert, PAVAN Guillaume, THUY Bernard, FOUSSAT Marine, CERUTTI André, BATELOT Dominique, AGNEL Paulette, SENET Bernard,

Procurations : Marie NORMAND procuration à LANTIN Gérard, RICHARD Louis procuration à BANACHE Guy, CASTIGLIONE-SAURY Aline procuration à PONCE Michel, PIANA-BONNAURE procuration à GIMET Robert, LAUGIER Gilles procuration à SENET Bernard.

Absents : GHIBAUDO Françoise, ERRERA Caroline, ARMENGOL Philippe, VLASIC Marianne, CERUTTI Jérémy, DUCKIT Serge.

PARTICIPATION FINANCIERE AUX VELLERONNAIS POUR L'ACHAT DE LA CARTE DE TRANSPORT- ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°02 du 20/10/2016 ce dernier s'est prononcé pour la prise en charge financières de l'achat de la carte de transport pour les Velleronnais allant au collège Jean Bouin.

Cette participation a été fixée à 50€ par enfants domicilié à Velleron empruntant le transport scolaire sur l'année scolaire 2017/2018.Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la participation de la Commune pour les enfants domiciliés à Velleron scolarisés au Collège Jean BOUIN de l'Isle sur la Sorgue, le montant de cette participation étant fixé à **50€** pour l'année scolaire **2017/2018**, il demande également que la participation soit calculée au prorata pour tout enfant qui s'inscrira, en cours d'année, au collège J.BOUIN, suite au déménagement familial et à l'arrivé sur la Commune.

2017-031

Précise que les parents qui ont des aides du Conseil Général sur la carte de transport ne peuvent bénéficier de l'aide de la Commune.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE qu'une participation financière sera versée pour chaque enfant domicilié à Velleron, inscrit au collège J.BOUIN de l'Isle sur Sorgue, qui empruntera le transport scolaire et que la participation est calculée au prorata pour tout enfant qui s'inscrira, en cours d'année, au collège J.BOUIN, suite au déménagement familial et à l'arrivé sur la Commune.

PRECISE que la participation est fixée à **50€** par collégien.

Dit que la dépense est inscrite au Budget primitif 2017.

Indique que la somme sera versée directement à la famille qui aura fait l'avance des 100€ au transporteur sur justificatif de paiement ainsi que la copie de la carte de transport et d'un relevé d'identité bancaire.
Les participations pour les familles n'ayant pas déménagé dans le courant de l'année scolaire seront admises jusqu'au 30 novembre 2017 après cette date aucune demande ne sera admise.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé
Avec Nous tous les membres présents.

Pour copie conforme,
Le 18 AOUT 2017
Le Maire,

MAIRIE VELLERON 84740

Michel PONCE

Acte rendu exécutoire
Après le dépôt en Préfecture le : 22 AOUT 2017
Et publication ou notification le : 22 AOUT 2017